L'évaluation dans le domaine de l'enseignement: approche conceptuelle et diversité des acceptions

Lhou SAHEL
inspecteur stagiaire en deuxième année au Centre national de formation des inspecteurs.
Maroc

Résumé

L'évaluation constitue un concept central dans le domaine de l'éducation, mais sa définition demeure complexe en raison de sa richesse et de la diversité des significations qui lui sont attribuées, sur le plan lexicographique et pédagogique.

L'approche lexicographique permet d'abord de comprendre l'origine du terme ainsi que les principaux sens qui lui sont associés. Dans la littérature pédagogique, l'évaluation est généralement envisagée selon deux perspectives complémentaires. La première la considère comme une mesure, un jugement, une attribution de valeur, une appréciation ou une estimation. Ces différentes acceptions, qui correspondent aux diverses significations attribuées au terme, ne sont pas nécessairement contradictoires ; elles se révèlent le plus souvent complémentaires et permettent de mieux saisir les multiples dimensions de l'acte évaluatif.

Cette conception est largement partagée dans la littérature spécialisée, car elle met en évidence les principales fonctions de l'évaluation, notamment la vérification des acquis, la régulation des apprentissages et l'aide à la décision pédagogique.

Mots clés : évaluation, enseignement, apprentissage, mesurer, juger, attribuer une valeur, apprécier, estimer, objectif, information, décision.

Abstract

Evaluation is a central concept in the field of education, but defining it remains complex because of its richness and the diversity of meanings attributed to it, both lexicographically and pedagogically.

The lexicographical approach first helps clarify the origin of the term and the main meanings associated with it. In pedagogical literature, evaluation is generally understood from two complementary perspectives. The first views it as measurement, judgment, the assignment of value, appraisal, or estimation. These different interpretations, which reflect the various meanings attributed to the term, are not necessarily contradictory; rather, they are generally complementary and contribute to a better understanding of the multiple dimensions of the evaluative process.

This conception is widely shared in specialized literature, as it highlights the main functions of evaluation, particularly the assessment of learning outcomes, the regulation of learning processes, and support for pedagogical decision-making.

Keywords: assessment, teaching, learning, measurement, judgment, value attribution, appraisal, estimation, objective, information, decision.

Cet article, intitulé *« L'évaluation dans le domaine de l'enseignement : approche conceptuelle et diversité des acceptions »*, a pour objectif d'étudier les différentes significations attribuées au concept d'évaluation dans le domaine éducatif. Dans cette perspective, il s'intéresse, dans un premier temps, aux définitions lexicographiques proposées par les dictionnaires, avant de s'attacher à l'analyse des principales acceptions et des conceptions de l'évaluation développées par les spécialistes de ce domaine.

L'objectif est de mettre en lumière la richesse sémantique et conceptuelle de cette notion ainsi que les différentes dimensions qui lui sont associées.

1. L'approche conceptuelle du terme « évaluation »

Cette approche conceptuelle englobe naturellement l'étymologie du terme « évaluation » et ses principales définitions lexicales proposées par les dictionnaires afin de préciser les différents sens du terme.

1.1. L'étymologie du terme « évaluation »

Les documents consultés permettent de préciser la date de son apparition. Le Dictionnaire de l'Académie française, 9e édition (s. d., en ligne), fixe le *« XIVe siècle »* comme période de son apparition.

Selon Alain Rey (2005 : 746), directeur du Dictionnaire culturel en langue française, *« le verbe « évaluer » apparaît en 1366 dans la langue française et est issu de l'ancien français value, qui signifie « valeur ». »*

À l'instar du Dictionnaire culturel en langue française, qui fait remonter le sens du terme à la notion de « valeur », d'autres auteurs lui attribuent le même sens, bien que les expressions qu'ils utilisent soient marquées par de minimes nuances.

Comme le souligne Xavier Roegiers (2010 : 51), *« évaluer vient de "ex-valuere", qui se traduit par les expressions "extraire la valeur de" ou "faire ressortir la valeur de"»*

Ce même sens apparaît chez Gérard De Vecchi (2011 : 3), qui souligne qu'*«étymologiquement, "évaluer", c'est faire apparaître de la valeur, c'est valoriser !»*

Le Dictionnaire de l'Académie française, 9e édition (s. d., en ligne), précise également que le terme « évaluation » est *« dérivé de l'ancien français value, "valeur, prix", forme féminine substantivée du participe passé de valoir. »*

Le mot « prix » est ainsi ajouté au terme « valeur ».

Le Dictionnaire de l'Académie nationale de pharmacie (s.d, en ligne) apporte une autre nuance en associant également au terme l'idée de *« fixer le prix, la valeur de quelque chose »*, ainsi que celle d'*« être fort, valeureux. »*

1.2. Les définitions lexicographiques du terme « évaluation »

Les sens donnés au terme évaluation par les dictionnaires ne s'éloignent pas de son acception étymologique.

Selon l'Encyclopédie Universalis (s.d., en ligne), évaluer signifie : *« porter un jugement sur la valeur, faire estimer ; déterminer une quantité ou une valeur ou l'importance de quelque*
chose sans recourir à une mesure directe. »

Cette définition met en évidence deux acceptions complémentaires du terme évaluer. La
première renvoie à l'action de porter un jugement sur la valeur d'un objet, d'une personne ou d'une réalisation. La seconde concerne l'estimation d'une quantité, d'une valeur ou d'une importance à partir d'indices et d'informations disponibles, sans nécessairement recourir à une mesure directe.

Selon le Dictionnaire de l'Académie française, 9e édition (s.d., en ligne), évaluer, c'est « *déterminer avec précision le prix, la valeur marchande d'une chose. Estimer approximativement un prix, une grandeur, une quantité.* »

Les deux principales acceptions déjà relevées, tout en ajoutant l'idée de « précision » dans la première définition du verbe *évaluer*. Cette précision introduit une distinction entre une détermination présentée comme précise et une estimation qui peut, au contraire, demeurer approximative.

Ces différentes acceptions montrent ainsi que les définitions lexicographiques, bien qu'elles permettent de dégager les principales significations du terme « évaluation », ne suffisent pas à rendre compte de toute la complexité du concept dans le champ éducatif. Il convient dès lors d'examiner ses différentes acceptions, ses caractéristiques et ses fonctions afin d'en préciser la portée dans le contexte de l'enseignement-apprentissage.

2. Les principales acceptions et conceptions de l'évaluation

La littérature pédagogique abonde en ce qui concerne la diversité des acceptions de l'évaluation.

2.1. L'évaluation, un concept difficile à circonscrire

De prime à bord, il est à souligner que le terme évaluation échappe à toute définition et toute tentative d'envisager un sens univoque risque de ne pas satisfaire tous les chercheurs.

Thierry Ardouin (2017 : 213) souligne à ce propos que *« l'évaluation est multidimensionnelle et multiforme. »*

L'évaluation se présente sous différentes formes et touche à plusieurs dimensions.

Anthony De Oliveira (2019, en ligne) précise que *« l'évaluation est définie de différentes façons, et porte donc à confusion lors de son exercice. »*

Cette diversité des acceptions et des conceptions s'explique notamment par la pluralité des approches théoriques de l'évaluation. À ce propos, Denis Fontaine, Louisa Beyragued, Catherine Miachon (2004, en ligne) mentionnent, en parlant de l'évaluation que *« chaque auteur ou presque s'est forgé ses définitions et ses classifications. »*

Cette remarque souligne l'absence d'une définition consensuelle de l'évaluation et justifie l'intérêt de recourir aux principales acceptions retenues dans la littérature spécialisée.

Alain Michel (2000, en ligne) souligne que « *l'évaluation est polysémique et entraîne de nombreuses confusions dans les esprits. La démarche évaluative peut répondre à des finalités diverses et concerner des objets différents.* »

Pour éviter toute confusion et vulgariser davantage cette présentation, nous abordons l'évaluation sous plusieurs angles. Celle-ci peut ainsi être associée objectifs d'apprentissage, à la mesure, au jugement, à l'appréciation, à l'attribution d'une valeur, au recueil d'informations, etc.

Ces différentes acceptions ne sont pas nécessairement contradictoires ; elles sont souvent complémentaires. Cette diversité témoigne toutefois de la complexité de l'acte évaluatif, qui mobilise des opérations et des dimensions multiples. Denis Jeffrey (2013 : 18) souligne

à ce propos que *« l'évaluation est l'une des situations pédagogiques les plus difficiles à tous les points de vue. »*

En prenant en considération cette complexité et la pluralité du processus évaluatif, nous présenterons, dans un esprit explicatif, les principales acceptions retenues afin de mieux cerner les fondements conceptuels de l'évaluation.

Toutefois, cette mise au point conceptuelle n'abordera pas les acceptions de l'évaluation se rapportant explicitement à ses dimensions négative et positive, celles-ci faisant l'objet d'une analyse approfondie dans un second article à paraître.

Les acceptions du terme *évaluer* renvoient, d'une part, à ses différentes significations, généralement associées à des actions telles que mesurer, apprécier, juger ou estimer et, d'autre part, aux fonctions que cette activité remplit dans le processus éducatif. Qu'elle soit envisagée comme une mesure, un jugement ou une appréciation, l'évaluation demeure toujours étroitement liée à une finalité précise. Parmi les fonctions qui lui sont attribuées, l'une des plus fondamentales consiste à situer les acquis des apprenants par rapport aux objectifs préalablement définis.

2.2. Évaluer : une pluralité d'acceptions

Le verbe « évaluer » se caractérise par une pluralité de sens, qui varient selon les contextes dans lesquels il est employé. Cette diversité sémantique, bien que complexe, présente, selon nous, un intérêt particulier. L'examen des travaux consacrés à la pédagogie met en évidence plusieurs interprétations du concept d'évaluation, qui contribuent à en approfondir la compréhension. Ces différentes acceptions ne sont pas nécessairement distinctes : elles peuvent se recouper, se compléter et s'enrichir les unes les autres, certaines exprimant, sous des formulations différentes, des idées similaires.

L'évaluation ne consiste pas uniquement à attribuer une note. Elle vise également à reconnaître la valeur des acquis de l'élève, à apprécier ses connaissances et ses compétences, à estimer le degré d'atteinte des apprentissages et à porter un jugement fondé sur des critères ou des objectifs préalablement définis.

Cette diversité de significations, qui se rejoignent et s'articulent les unes aux autres, permet ainsi de mieux comprendre les différentes dimensions de l'évaluation.

Nous étudierons ainsi les différentes significations du verbe « évaluer » pour mieux appréhender la portée de cette notion, en tenant compte du fait que ces diverses acceptions.

2.2.1. Évaluer, c'est mesurer

L'évaluation est fréquemment rapprochée de la notion de « mesure ». À cet égard, Michel Vial (1997, en ligne) met en évidence le lien étroit qui unit ces deux notions, en affirmant que *« mesurer est le mot qui vient "tout naturellement" à l'esprit quand on parle d'évaluation. C'est sans doute le sens le plus ancien, le plus solidement ancré dans les mentalités, dans l'idéologie. »*

Cette citation s'appuie sur l'ancrage historique de la mesure pour montrer la relation de celle-ci avec l'évaluation de l'évaluation. Ainsi, lorsque le terme évaluation est évoqué, le premier terme qui vient à l'esprit c'est la mesure ; ceci dénote d'une association ancienne et profonde entre les deux notions.

Cette relation, idéologiquement enracinée dans les mentalités, explique notamment la place importante de la mesure dans les pratiques scolaires d'évaluation. Toutefois, dire que l'évaluation est une mesure nécessite d'apporter des précisions concernant ce en quoi cette évaluation constitue une mesure. Celle-ci permet d'apprécier le niveau de maîtrise des connaissances et des compétences ainsi que les progrès réalisés par l'élève.

Selon le rapport de la République française annexé à la loi du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'École de la République (en ligne), *« l'évaluation doit permettre de mesurer le degré d'acquisition des connaissances et des compétences ainsi que la progression de l'élève.»*

Cette loi montre que la mesure, en tant que composante de l'évaluation, peut contribuer à transformer les pratiques évaluatives. Elle préconise des modalités d'évaluation plus explicites et plus équitables, permettant de valoriser les progrès des élèves. L'évaluation devient ainsi une mesure au service de la réussite scolaire. Dans une telle perspective, cette mesure ne consiste pas à relever uniquement les erreurs des élèves ; elle vise également à prendre en compte leurs progrès et à valoriser leurs efforts.

Thierry Ardouin (2017 : 213), faisant référence à Charles Hadji, souligne qu'*« évaluer c'est Mesurer, c'est-à-dire faire état de quelque chose de manière quantitative en utilisant*

des outils de mesure à notre disposition. L'évaluation aboutit alors à des résultats existants en tant que tels. »

L'évaluation, en recourant à des outils de mesure, permet de rendre compte des résultats réels des élèves. Ce constat objectif rend l'évaluation utile aux apprentissages.

L'ensemble de ces références montre que l'évaluation, en tant que mesure des performances,
s'oriente vers une fonction d'accompagnement des apprentissages et de développement des compétences, visant la progression et la réussite des élèves.

2.2.2. Évaluer, c'est juger

Selon certaines interprétations, le verbe « évaluer » se rapproche, sur le plan sémantique, des expressions « juger », « formuler un jugement » ou « porter un jugement »

Georges Noizet et Jean-Paul Caverni (1978 :13) notent que « *dans son acception la plus large», c'est « émettre un jugement à propos d'un événement, d'un individu ou d'un objet, en se référant à un (ou plusieurs) critère(s), quels que soi(en)t par ailleurs le(s) critère(s) et l'objet du jugement.* »

Cette définition met en évidence que l'évaluation est avant tout un jugement fondé sur des critères de référence. Évaluer consiste à attribuer une valeur à un objet, une situation ou une personne.

Dans cette perspective, Bernard Maccario (1982 : 26) définit l'évaluation comme *« l'acte qui consiste à émettre un jugement de valeur à partir d'un recueil d'informations sur l'évolution ou le résultat d'un élève en vue de prendre une décision. »*

Cette définition souligne que le jugement de valeur repose sur un recueil préalable d'informations et s'inscrit dans une perspective de décision. Elle met en évidence le rôle du jugement évaluatif comme articulation entre la collecte des données, leur analyse et les décisions qui en découlent.

Pour Stufflebeam (1980), cité dans Michel Barlow (2003 : 112), l'évaluation est « *le processus par lequel on délimite, obtient et fournit le maximum d'informations utiles permettant de juger des décisions utiles.* »

Cette citation considère l'évaluation comme un processus méthodique fondé sur la collecte et l'analyse d'un ensemble d'informations nécessaires pouvant éclairer la prise de décisions utiles.

Pour ce qui est du nom *évaluation*, il recouvre la même notion que le verbe *évaluer*, à savoir le jugement et/ou l'action de porter un jugement.

Jean-Jacques Bernier et Bogdan Pietrulewicz (1997 : 14) précisent que l'évaluation est une *«opération qui consiste à porter un jugement de valeur ou à accorder une valeur à un objet, un événement ou à une personne en comparant cet objet, cet événement ou cette personne avec un critère donné. »*

Cette formulation présente l'évaluation comme un processus reposant sur la formulation d'un jugement de valeur. Elle consiste à attribuer une valeur à un objet, à une situation ou à une personne en s'appuyant sur des critères préalablement définis. La confrontation de la réalité observée à ces critères permet d'apprécier le degré de conformité entre les résultats obtenus et les attentes établies. Ainsi, l'évaluation apparaît comme un processus d'interprétation qui donne du sens aux résultats recueillis et conduit à l'élaboration d'un jugement argumenté et éclairé.

Charles Hadji (1997 : 47) conclut *« qu'il n'est pas possible d'évaluer sans juger, […].»*

L'auteur souligne l'étroite relation entre l'évaluation et le jugement, en mettant en évidence leur caractère indissociable. Selon lui, toute évaluation implique nécessairement une appréciation de la valeur d'une performance, d'une situation ou d'un résultat. Cette conception rappelle que l'évaluation comporte toujours une dimension interprétative fondée sur le jugement.

En somme, l'examen des différentes définitions montre une forte corrélation entre les verbes évaluer et juger, mais également entre les noms évaluation et jugement. Effectivement, de nombreux auteurs parmi ceux consultés conçoivent l'évaluation comme une démarche fondée sur l'émission d'un jugement de valeur. Dès lors, il paraît impossible d'évaluer sans juger.

2.2.3. Évaluer, c'est attribuer une valeur

Dans de nombreux travaux, le verbe « évaluer » est employé dans un sens voisin de l'expression « attribuer une valeur », « donner une valeur » ou « porter une valeur ».

Dans le *dictionnaire des concepts clés*, Françoise Raynal et Alain Rieunier (1997 : 133) définissent l'évaluation comme l'« *action d'évaluer, c'est-à-dire attribuer une valeur à quelque chose[…].* »

La conception de Raynal et Rieunier met en avant l'attribution d'une valeur, considérée comme un élément central de toute démarche évaluative. En considérant l'évaluation comme l'action d'évaluer, ces auteurs précisent la relation étroite entre le processus et son résultat. Cette conception insiste moins sur l'appréciation portée à l'égard d'un objet, d'une situation ou d'une performance. L'évaluation apparaît alors comme une démarche permettant de reconnaître et de déterminer la valeur de *quelque chose*.

Pour la Langue Française. (2024, en ligne), *« Étymologiquement, l'évaluation peut être définie comme un "processus de détermination de la valeur, de la qualité ou des performances. »*

Cette définition étymologique insiste sur l'idée de détermination de la valeur, de la qualité ou des performances d'un objet ou d'une personne. Elle présente l'évaluation comme un processus d'estimation de la qualité d'une production, d'une action ou d'un apprentissage.

Edith Saltiel et Monique Delclaux (s.d, en ligne) proposent, dans le domaine de l'évaluation des élèves, la définition suivante : *« L'évaluation qui, au sens courant, peut se définir comme une démarche aboutissant à donner une valeur à un objet, à un acte, à une personne à l'aide de mesures ou de critères. »*

Edith Saltiel et Monique Delclaux considèrent l'évaluation comme une démarche visant à attribuer une valeur à un objet, à une action ou à une personne à partir de mesures ou de critères de référence. Elles distinguent deux dimensions complémentaires : la mesure et le jugement, deux concepts clés de l'évaluation.

En somme, l'ensemble des définitions susmentionnées considèrent qu'évaluer vise à attribuer une valeur à un objet, une situation, une action ou une personne. Ainsi, toutes ces conceptions attestent que l'évaluation est une démarche visant à donner de la valeur à ce qui est observé.

2.2.4. Évaluer, c'est estimer et / ou apprécier

Sans entrer dans les détails, notons que les termes « estimer » et « apprécier » sont des synonymes du verbe « évaluer » (cf. les dictionnaires) et que, de ce fait, nous les regroupons dans cette partie, malgré quelques légères nuances.

Daniel Hameline (1987 : 204) annonce que *« nous avons pour tâche d'"estimer" les élèves au sens d'assurer l'"estimation" de leurs apprentissages. »*

Chez Hameline, estimer les élèves signifie apprécier leurs apprentissages et évaluer ce qu'ils ont effectivement acquis. Le concept d'« estimation » établit un lien entre l'évaluation et l'examen de la valeur des apprentissages accomplis.

Laurent Talbot et Aline Arrieu-Mutel (novembre 2012, en ligne) précisent que *« dans une situation d'enseignement-apprentissage, évaluer est donc l'activité d'estimer l'ensemble des connaissances et compétences de l'élève construites ou en cours de construction. »*

Talbot et Arrieu-Mutel associent évaluer et estimer dans le contexte de l'enseignement-apprentissage. Selon eux, l'évaluation constitue une démarche visant à apprécier les connaissances acquises par l'élève ainsi que les compétences qu'il a développées. Ils soulignent ainsi la dimension appréciative de l'évaluation. L'évaluation ne concerne pas seulement les connaissances et les compétences acquises, mais tient compte de la progression de l'élève et les compétences en cours de construction.

Selon le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (CAD/OCDE, 1991, en ligne), *« l'évaluation est une fonction qui consiste à porter une appréciation aussi systématique et objective que possible, sur un projet en cours ou achevé, un programme ou un ensemble de lignes d'actions, sa conception, sa mise en œuvre et ses résultats.»*

En tant que fonction, l'évaluation consiste à porter une appréciation de manière aussi systématique et objective que possible sur un projet, qu'il soit en phase de réalisation ou déjà achevé, un programme ou encore un ensemble d'actions, dont sont examinés la conception, le déroulement et les résultats obtenus.

André De Peretti, Jean Boniface et Louis Legrand (1998) soulignent que « *l'évaluation est une démarche opératoire par laquelle on apprécie une réalité donnée en référence à des critères déterminés (jugement de valeur) ; […].»*

Cette citation évoque également la dimension appréciative de l'évaluation. Ainsi, évaluer consiste à « apprécier une réalité donnée » en la référant à des critères déterminés à l'avance. L'appréciation s'appuie donc sur des critères qui permettent de fonder le jugement porté sur la réalité évaluée. Le verbe « apprécier » constitue ainsi une autre manière de caractériser l'acte d'évaluer.

En somme, les citations précédemment présentées mettent en évidence le rôle central des notions d'« estimation » et d'« appréciation » dans le processus d'évaluation.

Ainsi, bien qu'elles présentent de légères différences de sens, les notions d'« estimation » et d'« appréciation » désignent deux dimensions étroitement liées de l'évaluation qui permettent de rendre compte de l'acte d'évaluer.

2.3. De l'évaluation à la prise de décision

L'évaluation consiste à collecter des données sur les apprentissages des élèves afin de déterminer dans quelle mesure les objectifs fixés sont atteints, de repérer les éventuelles différences entre les acquis constatés et ceux qui sont visés, et d'orienter les décisions pédagogiques en conséquence.

2.3.1. Évaluer, c'est recueillir des informations au regard des objectifs

Yves Reuter et al. (2013 : 101) notent à ce propos que *« l'évaluation […] peut être définie comme la prise d'informations qu'effectue un acteur quelconque d'une situation de travail […] sur les performances identifiables ou les comportements mis en œuvre par les personnes qui relèvent de cette situation, en les rapportant à des normes ou à des objectifs. »*

Cette définition concerne d'abord le recueil d'informations portant sur des performances observables ou des comportements effectivement mis en œuvre.

Cette formulation précise également que l'évaluation peut être réalisée par différents acteurs dans une situation de travail donnée, y compris dans le contexte éducatif.

L'Institut français de l'éducation (2016, en ligne) indique qu' *« une prise d'informations sur des performances ou des comportements qui sont ensuite rapportées à des objectifs à atteindre ou à des normes »*

Deux opérations essentielles de l'évaluation se dégagent de cette définition. La première démarche consiste à collecter des données relatives aux résultats obtenus par les élèves ou

aux comportements constatés chez eux. La seconde consiste à rapporter ces informations à des références préalablement définies, notamment des objectifs à atteindre ou des normes.

2.3.2. Évaluer, c'est mettre en relation l'évaluation et les objectifs d'apprentissage

Les objectifs d'apprentissage et l'évaluation sont intimement liés. De nombreux auteurs sont unanimes pour souligner le rôle principal de l'évaluation, qui consiste à s'assurer de la réalisation des objectifs assignés à un programme, à une séquence ou à un cours.

Tyler, R. W. (1950), cité dans Daniel Leroy Stufflebeam (1980, en ligne) avance que « *le processus de l'évaluation consiste essentiellement à déterminer dans quelle mesure les objectifs d'éducation sont en voie d'être atteints par le programme d'étude.* »

Cette définition de Stufflebeam souligne le rôle essentiel des objectifs éducatifs dans le processus d'évaluation.

L'évaluation permet donc de mettre en relation les résultats observés avec les apprentissages et les compétences attendus. Elle cherche à apprécier leur progression vers les objectifs fixés.

Ainsi, l'évaluation a une fonction de vérification et d'appréciation de l'efficacité du programme d'étude et constitue par conséquent un moyen essentiel pour déterminer dans quelle mesure les objectifs éducatifs sont effectivement atteints.

Denise Lussier (1992 :16) précise que « *l'évaluation peut perdre toute sa signification s'il y a distorsions entre les objectifs d'apprentissage visées, les situations d'apprentissages vécues par les élèves et les tâches évaluatives auxquelles on les soumet, les élèves seront les premiers à en subir les conséquences et à en être pénalisés*. »

Ainsi, l'évaluation prend tout son sens lorsqu'elle est étroitement articulée aux objectifs préalablement définis et qu'elle permet de situer les résultats obtenus au regard des apprentissages attendus. Dans le cas contraire, elle risque de perdre sa finalité et de s'éloigner de sa fonction essentielle.

Jean-Pierre Robert (2008 : 84) note que « *l'évaluation doit être ajustée aux objectifs que se sont fixé les apprenants : on délimite les objectifs d'un cours et on mesure, périodiquement et en fin d'apprentissage, les résultats obtenus au tamisage de ces objectifs.* »

Cette citation insiste sur l'adéquation entre l'évaluation et les objectifs d'apprentissage. les objectifs du cours doivent être clairement délimités afin de constituer des références précises pour l'évaluation. Les résultats des apprenants sont ensuite examinés à partir de ces objectifs, aussi bien au cours du processus d'apprentissage qu'à son terme.

Université Laval. (s. d., en ligne) ajoute : *« Ainsi, aucune partie de l'évaluation ne devrait porter sur des éléments qui ne figurent pas aux objectifs spécifiques du cours, […]. »*

L'Université Laval insiste sur la nécessité d'une parfaite adéquation entre l'évaluation et les objectifs d'apprentissage et ne laisse aucune place à une telle distorsion. Elle va même jusqu'à considérer que toutes les composantes de l'évaluation doivent être directement liées aux apprentissages réalisés en classe. Par conséquent, l'évaluation doit porter exclusivement sur les contenus enseignés, les compétences travaillées et les activités abordées au cours des apprentissages.

2.3.3. **Évaluer, c'est prendre des décisions à partir des informations recueillies.**

Mertens (1998), cité dans Olivier Brito (2018, en ligne) explique que *« l'évaluation peut être définie comme un processus visant à apprécier la qualité et la valeur d'un objet dans le but de réduire une incertitude en vue d'une prise de décision concernant cet objet. »*

Cette définition de Brito présente l'évaluation comme une démarche d'appréciation de la valeur et de la qualité d'un objet. En produisant des informations pertinentes, elle éclaire le jugement, réduit l'incertitude et soutient la prise de décision dans le domaine éducatif.

La Société québécoise d'évaluation de programme. (s. d., en ligne) considère que « *l'évaluation est l'appréciation systématique de la conception, de la mise en œuvre ou des résultats d'une initiative pour des fins d'apprentissage ou de prise de décision. »*

L'évaluation ne se limite donc pas à l'examen des résultats finaux, mais peut intervenir à différents moments du processus. Elle vise également à produire des informations utiles à l'apprentissage et à la prise de décision.

Dans le domaine éducatif, ces informations peuvent contribuer à comprendre les effets d'une action et à identifier les ajustements nécessaires. Ainsi, l'évaluation apparaît comme une démarche structurée qui permet à la fois d'apprendre de l'action menée et d'éclairer les décisions futures.

Selon Xavier Roegiers (2010 :53-54), il existe trois types de décision : on évalue *« les performances des élèves soit pour prononcer la réussite ou l'échec, soit pour décider ou non de proposer à certains une remédiation individualisée, soit pour décider ou non de commencer de nouveaux apprentissages. »*

Xavier Roegiers donne de l'importance au caractère décisionnel de l'évaluation des performances des élèves. Elle montre que l'évaluation peut intervenir à différents moments et répondre à des décisions pédagogiques distinctes. La première décision concerne la réussite ou l'échec, à partir de l'appréciation des performances réalisées. La deuxième consiste à déterminer la nécessité d'une remédiation individualisée, afin de répondre aux difficultés particulières de certains élèves. La troisième vise à décider si les acquis sont suffisants pour engager de nouveaux apprentissages. Ainsi, l'évaluation ne constitue pas une simple opération de constat, mais un outil d'aide à la décision et de régulation des apprentissages.

2.3.4. Evaluer pour connaitre les résultats

Yarbrough et al. (2011) cités dans Société québécoise d'évaluation de programme. (s. d., en ligne) estiment que « *l'évaluation peut être effectuée pour prendre des décisions, pour former des jugements, pour tirer des conclusions, pour connaître les résultats[…].*»

Cette citation insiste sur la diversité des fonctions de l'évaluation. Celle-ci permet de produire des informations utiles à la prise de décision, à la formulation de jugements et à la compréhension de l'objet évalué. Dans le domaine éducatif, elle contribue à apprécier les apprentissages, les pratiques pédagogiques et l'efficacité des dispositifs mis en œuvre. L'évaluation apparaît ainsi comme un outil de régulation et de pilotage de l'action pédagogique, fondé sur le repérage des acquis au regard des objectifs fixés.

À ce propos, Jean Cardinet (1986 : 67) affirme qu'*« évaluer, c'est se situer par rapport au but ; prendre des informations sur le résultat déjà atteint, c'est une démarche fondamentale de toute activité qui tend vers un but. »*

Cette définition souligne clairement la fonction de l'évaluation comme moyen de situer les acquis des apprenants par rapport aux objectifs poursuivis.

Ralph Tyler (1942), cité par Thierry Ardouin (2017 : 213), définit l'évaluation comme une *« opération qui mesure l'écart entre un objectif prédéterminé que l'on poursuit et le résultat obtenu. »*

La définition de Ralph Tyler établit un lien étroit entre l'évaluation et les objectifs d'apprentissage. Évaluer consiste à comparer les résultats obtenus aux objectifs préalablement fixés afin de déterminer leur degré d'atteinte. L'évaluation apparaît ainsi comme un moyen de vérifier les acquis et de mesurer la progression de l'apprenant.

Pour conclure, disons que l'évaluation occupe une place essentielle dans le domaine de l'éducation, dans la mesure où elle permet de mesurer, de juger, d'apprécier et d'estimer les connaissances et les compétences des élèves afin de tirer des enseignements des résultats obtenus tout au long du processus d'enseignement-apprentissage. Elle repose sur un ensemble de démarches visant à recueillir et à traiter des informations pertinentes sur les performances des apprenants au regard des objectifs préalablement établis. L'analyse de ces informations permet de mieux comprendre les acquis et les difficultés des élèves et, par conséquent, d'éclairer les décisions pédagogiques.

L'étude lexicographique du terme « évaluation » nous a amenés, dans un premier temps, à retracer son origine étymologique, puis à analyser les définitions fournies par plusieurs dictionnaires pour en cerner les principaux sens. Cette première exploration a permis de mettre en évidence les liens entre le terme « évaluation » et les notions de valeur, de mesure et d'appréciation, qui contribuent à éclairer le sens général du concept.

Dans le domaine pédagogique, la recherche d'une définition précise s'est révélée plus complexe en raison de la polysémie du terme et de la diversité des conceptions développées dans la littérature spécialisée. Les auteurs ne mettent pas tous l'accent sur les mêmes dimensions de l'évaluation : certains la considèrent comme une mesure des performances, d'autres comme un jugement, une appréciation, une estimation ou encore une attribution de valeur. Ces différentes acceptions ne sont toutefois pas nécessairement contradictoires. Elles sont plutôt complémentaires, dans la mesure où chacune contribue à éclairer une dimension particulière de l'acte évaluatif.

L'examen de ces différentes conceptions et des citations retenues nous a également permis de dégager certains éléments fondamentaux de l'évaluation pédagogique. Celle-ci ne peut être pleinement comprise indépendamment des objectifs d'apprentissage auxquels elle se rapporte. Elle consiste notamment à recueillir et à analyser des données afin d'apprécier le degré d'atteinte de ces objectifs et de porter un jugement éclairé sur les acquis des élèves. Les informations ainsi obtenues constituent un appui essentiel à la prise de décision pédagogique.

En définitive, l'évaluation ne se réduit ni à une simple mesure ni à un jugement isolé. Elle constitue une démarche structurée qui contribue à la prise de décisions pouvant concerner la régulation des apprentissages, l'adaptation des pratiques d'enseignement, la différenciation pédagogique et l'accompagnement des élèves vers la réussite. Elle remplit également une fonction certificative, en permettant d'attester les acquis et de prendre certaines décisions institutionnelles. Ainsi, la diversité de ses acceptions témoigne de la richesse du concept et de son rôle déterminant dans l'amélioration de la qualité des apprentissages et du processus d'enseignement-apprentissage.

BIBLIOGRAPHIE

ACADÉMIE FRANÇAISE. (s. d.). *Dictionnaire de l'Académie française* (9e éd.), entrée « évaluation ». https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A9E0004

ACADÉMIE NATIONALE DE PHARMACIE. (s. d.). *Évaluation*. Dans *Dictionnaire de l'Académie nationale de pharmacie*. https://dictionnaire.acadpharm.org

ARDOUIN, T. (2017). « Qu'est-ce qu'évaluer ? ». Dans *Ingénierie de formation* (pp. 213-221). Paris : Dunod. https://www.dunod.com/entreprise-et-economie/ingenierie-formation-integrez-nouveaux-modes-formation-dans-votre-pedagogie-0

BARLOW, M. (2003). *L'évaluation scolaire : mythes et réalités*. Issy-les-Moulineaux : ESF. https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb390432717

BERNIER, J.-J., & PIETRULEWICZ, B. (1997). *La psychométrie : traité de mesure appliquée*. Montréal : Gaëtan Morin.

BRITO, O. (2018). « Introduction. Qu'est-ce que l'évaluation ? ». Dans *Évaluer les dispositifs éducatifs et socioculturels* (pp. 9-14). Nîmes : Champ social. https://shs.cairn.info

CARDINET, J. (1986). *Pour apprécier le travail des élèves*. Bruxelles : De Boeck-Wesmael. https://www.persee.fr/doc/rfp_0556-7807_1987_num_81_1_2434_t1_0103_0000_2

DE OLIVEIRA, A. (2019). *L'évaluation sommative et son impact dans l'enseignement en hôtellerie-restauration : Une étude de cas en séance de travaux pratiques « restaurant »*. Université Toulouse Jean-Jaurès. https://dumas.ccsd.cnrs.fr

DE PERETTI, A., BONIFACE, J. & LEGRAND, J.-A. (1998). *Encyclopédie de l'évaluation en formation et en éducation*. Paris : ESF.

DE VECCHI, G. (2011). *Évaluer sans dévaluer : Et évaluer les compétences*. Paris : Hachette Éducation.

ENCYCLOPÆDIA UNIVERSALIS. (s. d.). *Évaluer*. https://www.universalis.fr/dictionnaire/evaluer

FONTAINE, D., BEYRAGUED, L. & MIACHON, C. (2004). *Référentiel commun en évaluation des programmes santé et social*. https://pmb.cultures-sante.be/cdoc/opac_css/index.php?id=2259&lvl=notice_display

HADJI, C. (1997). *L'évaluation démystifiée : Mettre l'évaluation scolaire au service des apprentissages*. Paris : ESF. https://www.erudit.org/fr/revues/mee/1997-v19-n3-mee07192/1091398ar.pdf

HAMELINE, D. (1987). « De l'estime ». Dans Delorme, C. (dir.), *L'évaluation en questions*. Paris : ESF.

INSTITUT FRANÇAIS DE L'ÉDUCATION. (2016). *Que signifie « évaluer les élèves»?*. Centre Alain Savary. https://centre-alain-savary.ens-lyon.fr/CAS/education-prioritaire/ressources/theme-2-perspectives-relatives-a-laccompagnement-et-a-la-formation/que-signifie-ab-evaluer-les-eleves-bb

JEFFREY, D. (2013). *L'éthique dans l'évaluation scolaire*. Québec : Presses de l'Université Laval. https://www.pulaval.com/livres/l-ethique-dans-l-evaluation-scolaire

LA LANGUE FRANÇAISE. (2024, 25 février). *Évaluation : définition de « évaluation»*. https://www.lalanguefrancaise.com/dictionnaire/definition/evaluation

LUSSIER, D. (1992). *Évaluer les apprentissages dans une approche communicative*. Paris : Hachette.

MACCARIO, B. (1982). *Théorie et pratique de l'évaluation dans la pédagogie des APS*. Paris : Vigot.

MICHEL, A. (2000). « Évaluer pour piloter : réflexion sur le cas français ». *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, 26, 19-29. https://doi.org/10.4000/ries.2521

NOIZET, G. & CAVERNI, J.-P. (1978). *Psychologie de l'évaluation scolaire*. Paris : Presses universitaires de France. https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb346017333

OCDE (COMITÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT). (1991). *Principes pour l'évaluation de l'aide au développement*. https://one.oecd.org/document/OCDE/GD(91)208/Fr/pdf

RAYNAL, F. & RIEUNIER, A. (1997). *Pédagogie : dictionnaire des concepts clés*. Paris : ESF. https://ircam.biblio.ma/catalogue/index.php?id=25607&lvl=notice_display

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. (2013). *Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République*. https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000027677984/

REUTER, Y., COHEN-AZRIA, C., DAUNAY, B., DELCAMBRE, I. & LAHANIER-REUTER, D. (2013). « Évaluation ». Dans *Dictionnaire des concepts fondamentaux des didactiques* (pp. 101-105). Bruxelles : De Boeck.

REY, A. (dir.). (2005). *Dictionnaire culturel en langue française* (Vol. 2). Paris : Le Robert.

ROBERT, J.-P. (2008). *Dictionnaire pratique de didactique du FLE*. Paris : Ophrys. https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb41206703c

ROEGIERS, X. (2010). *L'école et l'évaluation : Des situations pour évaluer les compétences des élèves* (2e éd.). Bruxelles : De Boeck. https://www.deboecksuperieur.com/livre/9782804160418-l-ecole-et-l-evaluation

SALTIEL, É. & DELCLAUX, M. (s. d.). *Évaluation des élèves*. Fondation La main à la pâte. https://www.fondation-lamap.org

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ÉVALUATION DE PROGRAMME. (s. d.). *Qu'est-ce que l'évaluation ?* https://www.sqep.ca/l-evaluation-de-programme/qu-est-ce-que-l-evaluation--

STUFFLEBEAM, D. L. (1980). *L'évaluation en éducation et la prise de décision*. Paris : UNESCO. https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000167061

TALBOT, L. & ARRIEU-MUTEL, A. (2012). « Décrire, comprendre et expliquer les pratiques d'enseignement d'un professeur de lycée ». *Éducation et didactique*, 6(3). https://journals.openedition.org/educationdidactique/1504

UNIVERSITÉ LAVAL. (s. d.). *Objectifs d'apprentissage*. Enseigner à l'Université Laval. https://www.enseigner.ulaval.ca/pedagogie/objectifs-dapprentissage

VIAL, M. (1997). *L'évaluation comme mesure*. https://michelvial.com/boite_96_00/1997-MODEVA1_Eval_comme_mesure.pdf